

Décision

Générale

modern

Décision n° 77-341/PR/MFP accordant une concession de rapatriement Mutations, licenciements, nominations de personnel, etc.

n° 77-341/PR/MFP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
2 octobre 1977

Numéro JO
n° 9 du 10/10/1977

Date du numéro
10 octobre 1977

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Une concession de passage de rapatriement à destination de 64000 Pau – 3, place Royale – est accordée à M. Yves Constant, médecin général du corps de santé des armées, conseiller technique du ministre de la Santé publique. Une réquisition de passage Djibouti-Paris, par voie aérienne, en ire classe, sera délivrée à M. Constant, qui voyagera seul et quittera Djibouti le 9 novembre 1977. L'intéressé pourra prétendre, dans les conditions habituelles, au remboursement de ses frais de voyage, par voie ferrée, en ire classe, de Paris à Pau. Il lui sera délivré. en outre. une réquisition de transport de bagages non accompagnés (groupe 1) Les dépenses engagées par la présente décision sont imputables au budget de l'Etat français.